

Un contrat d'avenir pour la CCVA et la CCCT

Le contrat de ruralité « Porte de Tarentaise » a été signé, mardi dernier dans le cadre de la base de loisirs du Morel par les deux présidents des communautés de communes, André Pointet pour la CCVA et Fabrice Pannekoucke pour la CCCT, ainsi que par Nicolas Martrenchard, sous-préfet. Il s'agit d'un contrat d'une grande importance pour ces deux communautés de communes. En effet, 400 000 € par an vont être ainsi alloués par l'Etat, sur une durée de quatre ans.



André Pointet et Fabrice Pannekoucke (respectivement présidents de la communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche et de la communauté de communes Cœur de Tarentaise) entourent Nicolas Martrenchard, sous-préfet.

Ce contrat de ruralité initié par le gouvernement est un nouvel outil de mise en valeur de coordination et de structuration des politiques publiques à échelle locale. Ce contrat doit permettre l'accompagnement de la mise en œuvre de projet de territoire en fédérant l'ensemble des partenaires.

nalités apportera un véritable cadre supplémentaire de cohérence entre les politiques pour répondre aux enjeux prioritaires du territoire. Il s'agit aussi d'une opportunité de produire une forte incitation à développer la mutualisation des ressources et à intensifier les liens de partenariat qui existent déjà ».

André Pointet a souhaité que cette signature intervienne sur le site de la piscine du Morel, à Bellecombe-Tarentaise, piscine intercommunale « qui symbolise parfaitement la collaboration des deux intercommunalités qui forment un bassin de vie concentrant un grand nombre d'activités et d'emplois », a-t-il souligné.

Le président de la CCCT, Fabrice Pannekoucke, a insisté sur la diversité et la grande richesse que représente le territoire des deux communautés de communes : « Les sujets sont vastes : attractivité, dimension intergénérationnelle, services à la population, santé... ce contrat va pouvoir apporter un certain nombre de réponses », a-t-il précisé.

Ce contrat de ruralité à l'échelle des deux intercommu-

Un rapprochement des deux communautés de communes

« La mise en place des contrats de ruralité se traduit par la création d'un mécanisme financier spécifique. Celui-ci s'inscrit pleinement dans la démarche de rapprochement des deux communautés de communes. Ces deux communautés présentent des enjeux similaires : recherche d'un meilleur équilibre entre fond de vallée et station de ski. Le contrat permettra de poursuivre et d'amplifier la dynamique des deux communautés de communes, a surenchéri le sous-préfet ». Ni-

colas Martrenchard a également rappelé que les signataires s'engagent sur un programme pluriannuel : 2017-2020 (détaillé ci-contre). Il y a six volets obligatoires : accès aux services et aux soins, revitalisation des bourgs, attractivité du territoire, services liés à la mobilité des habitants, la transition écologique, la cohésion sociale.

« Ce contrat de ruralité Porte de Tarentaise est un véritable levier de développement et d'attractivité du territoire », a-t-il conclu.

• Nicole LACHENAL

C'est à la piscine du Morel que le contrat de ruralité « Porte de Tarentaise » a été signé. Les acteurs du territoire se fédèrent autour de projets, concernant entre autres, l'accès aux services et aux soins, la revitalisation des bourgs ou encore la transition écologique.

Projets CCVA pour 2017-2020

- . Revitalisation du bourg d'Aigueblanche
- . Rénovation et achat de commerces
- . Rénovation des espaces extérieurs de la piscine du Morel
- . Rénovation et agrandissement du gymnase de la Léchère

Projets CCCT pour 2017

- . Le gymnase de Pomblière
- . Bourg centre de Saint-Martin-de-Belleville
- . Etude de la zone d'activité de la Chaudanne et de la Contamine
- . Projets scolaires

